



Protégeons notre environnement des ignorants

Ceux d'entre vous qui s'intéressent à ce qu'on dit ou écrit du rôle environnemental de la Forêt de Gascogne dans les différents médias sont probablement effrayés, voire désespérés, par l'obscurantisme que révèlent beaucoup de ces messages.

Morceaux choisis :

« *La monoculture du pin maritime nuit à l'équilibre général* », « *les pratiques sylvicoles menacent la survie des espèces* », « *les monocultures à perte de vue, c'est antinomique avec la préservation de la vie sur terre* »...

Cette nouvelle pensée unique, qui n'est d'ailleurs qu'une sorte de monoculture intellectuelle, ne repose en réalité sur rien de légitime.

Elle ignore en effet d'abord que les feuillus occupent en réalité près de 200 000 hectares, sur le million que compte notre massif.

Elle oublie ensuite que depuis des siècles, la culture de cette essence autochtone qu'est le pin maritime dans notre forêt artificielle a permis à la fois l'épanouissement de ses

populations, et l'éclosion d'une biodiversité certes particulière, mais au moins aussi riche et respectable que celle qui l'a précédée.

" Mettez autant de biodiversité dans vos réflexions que nous l'avons fait dans notre forêt "

« *Au-delà d'une apparente uniformité, ce massif abrite une grande diversité de milieux et d'espèces et constitue à lui seul 30 % des réservoirs de biodiversité de l'ancienne région Aquitaine, avec des espaces remarquables, une mosaïque de milieux et une fragmentation modérée* »*.

« *Le massif landais est une région à la fonctionnalité écologique particulière. Son intérêt écologique reconnu de tous, réside à la fois dans son étendue, dans l'existence de milieux d'intérêt particulier et dans l'existence d'une mosaïque de peuplements de classes d'âge variées résultant de l'exploitation forestière du pin maritime* »**.

C'est ainsi que, grâce à nos coupes rases, nous accueillons dans nos parcelles des espèces rares ou menacées telles que le fadet des laïches ou la fauvette pitchou...

Et comment faire sans nos plantations et leur exploitation, pour atteindre en 2050 la neutralité carbone du pays ?

Quelle activité économique de substitution serait plus vertueuse que la nôtre en matière de protection de l'environnement et de création de biodiversité ?

Mesdames et messieurs les censeurs, mettez autant de biodiversité dans vos réflexions que nous l'avons fait dans notre forêt : bienvenue chez nous, dans un monde que vous ne connaissez manifestement pas encore mais qui correspond exactement à vos attentes, grâce à nous.

Vincent DORLANNE
Président du Syndicat des
Sylviculteurs du Sud-Ouest

* extrait du rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable sur la défense des forêts contre l'incendie d'avril 2016

** extrait du rapport de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine de 2013

Publication du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest

Direction - Rédaction Administration : MAISON DE LA FORÊT - 6, Parvis des Chartrons - 33075 BORDEAUX CEDEX - Tél. : 05 57 85 40 13 - Fax : 05 56 81 65 95 - e-mail : sso@maisondelaforet.fr Directeur de la publication : Vincent Dorlanne Rédacteur en chef : Éric Dumontet - Comité de rédaction : Gaëlle Burlot - Éric Dumontet - Laurence Fort Roland de Lary - Marine Leblanc - Marie-Anne Sessac - KA2 Communication Crédit photos : Caisse Phyto Forêt - CRPF Nouvelle-Aquitaine - DRAAF/DSF - Maison de la Forêt - USSE Publicité : HUGO CONSEIL - 28, Allées d'Orléans 33000 BORDEAUX - Tél. 07 81 09 93 41 e-mail : hdecerval@gmail.com - Mise en page : KA2 Communication à Bordeaux Imprimerie : Imprimé avec des encres à base végétale sur papier certifié PEFC par KORUS à Eysines Commission Paritaire n°0524 G 80827

Abonnement 10 numéros par an : 30 euros dont T.V.A. 2,10 % C.C.P. MAISON DE LA FORÊT 94750 H BORDEAUX



Seul les produits identifiés
comme tels, sont certifiés
PEFC (BV/Cdc/2122118).